



Nombre de conseillers en exercice : 33
Votants : 25
Abstentions : 7
Pour : 25
Contre :

Département de Loire-Atlantique

Ville de LA CHAPELLE-SUR-ERDRE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 26 JUIN 2023

L'an deux mille vingt trois, le 26 juin à 19 h, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 20 juin, s'est réuni salle Édith Piaf à Capellia, sous la présidence de Monsieur Fabrice ROUSSEL, Maire.

Étaient présents :

Fabrice ROUSSEL
Katell ANDROMAQUE
Jean-Noël LEBOSSÉ
Noëlle CORNO
Laurent GODET
Muriel DINTHEER
Philippe LE DUAULT
Camille BRANCHEREAU
Laurent BREZAC
Laurence RANNOU
Viviane CAPITAINÉ
Frédéric CHATELLIER
Claude LEFORT
Denis BRIANT
Jean-Pierre GUYONNAUD

Anne OLIVIER
Eric NOZAY
Nathalie LEBLANC
Marc FLEURY
Sylvie LAJEANNE
Isabelle LE HEIN
Martin MOTTET
Charlotte PERCHER
Erwan BOUVAIS
Annie LE GAL LA SALLE
Christophe BOUVIER-BRAULT
Christian GUILLEMINEAU
Bénédicte de LANTIVY
Sébastien ROUSSEL

formant la majorité des membres en exercice.

Étaient absents excusés :

Linda DION, Oscar NAVARRO, Myriam BASOSILA M'BEWA

Était absent : Philippe RODRIGUES

Avaient donné procuration, conformément à l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales :

Linda DION à Laurent BREZAC, Oscar NAVARRO à Denis BRIANT, Myriam BASOSILA M'BEWA à Erwan BOUVAIS

Christophe BOUVIER-BRAULT a été élu Secrétaire de Séance.

AFFECTATION DU RÉSULTAT 2022 ISSU DU BUDGET ANNEXE CAPELLIA, SUR LE BUDGET PRINCIPAL DE LA VILLE

DL_2023_06_24

Madame CORNO expose :

Après avoir pris connaissance du compte administratif, il convient de statuer sur l'affectation de l'excédent de clôture du budget annexe Capellia à l'issue de l'exercice 2022.

Ce budget annexe étant clôturé (sans besoin de financement en investissement donc), il est proposé **d'affecter l'intégralité du résultat de clôture au budget principal Ville, en section de fonctionnement.**

AFFECTATION DU RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT A LA FIN DE L'EXERCICE

POUR MÉMOIRE	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau débiteur)	NEANT
Excédent antérieur reporté (report à nouveau créditeur)	NEANT
Plus-values de cession des éléments d'actif	NEANT
Virement à la section d'investissement (virement prévisionnel chapitre 023)	0 €
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT CUMULE FIN 2022 :	
- EXCÉDENT (A)	77 409,29 €
- DÉFICIT (B)	
1 - EXCÉDENT CUMULE FIN 2022	
Affectation obligatoire :	NON APPLICABLE
- à l'apurement du déficit (report à nouveau débiteur)	NON APPLICABLE
- aux réserves réglementées (plus-values de cessions d'immobilisations)	0 €
- à la couverture du besoin de financement (compte R1068 en INVT)	
Solde disponible, affecté facultativement comme suit :	0,00 €
- affectation complémentaire en réserves (cpt R1068 en INVT)	77 409,29 €
- affectation à l'excédent reporté en fonctionnement : compte R002 en FONCTIONNEMENT du <u>budget principal Ville</u> car ce budget annexe a été clôturé au 31/12/2022.	
DEFICIT RESIDUEL A REPORTER AU BP suivant	0,00 €
2 - DÉFICIT CUMULE FIN 2022	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau débiteur)	NON APPLICABLE
Reprise sur l'excédent antérieur reporté (report à nouveau créditeur)	NON APPLICABLE
Déficit résiduel à reporter au BP suivant	NON APPLICABLE
Excédent disponible	NON APPLICABLE
LE CAS ÉCHÉANT : AFFECTATION DE L'EXCÉDENT ANTÉRIEUR REPORTE	NEANT

Vu l'avis de la Commission Ressources du 12 juin 2023 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

1. **D'AFFECTER**, comme présenté dans le tableau ci-dessus, l'excédent de fonctionnement constaté à la fin de l'exercice 2022 sur le budget principal de la Ville, soit une affectation intégrale en fonctionnement de 77 409,29 € (sur le compte R002) ;
2. **DE PROCÉDER**, par ailleurs, à la constatation et la réintégration dans le budget principal de la Ville d'un excédent d'investissement du budget annexe Capellia qui s'élève à 18 314,08 € à la date de clôture de ce budget annexe, fin 2022 (opération budgétaire sur le compte R001, sans exécution comptable) ;
3. **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Le Conseil Municipal approuve ces propositions par 25 voix pour et 7 abstentions (Erwan BOUVAIS, Annie LE GAL LA SALLE, Christophe BOUVIER-BRAULT, Myriam BASOSILA M'BEWA, Christian GUILLEMINÉAU, Bénédicte de LANTIVY, Sébastien ROUSSEL).

Pour extrait certifié conforme,
Le secrétaire de séance,



CHRISTOPHE BOUVIER-BRAULT

Pour extrait certifié conforme,
Monsieur le Maire,



FABRICE ROUSSEL



CALCUL DES RESULTATS 2022 - BUDGET ANNEXE CAPELLIA

A - CALCUL DES RESULTATS ET DU BESOIN DE FINANCEMENT

SECTION	DEPENSES (A) <i>(ordre+réal)</i>	RECETTES (B) <i>(ordre+réal)</i>	RESULTAT DE L'EXERCICE 2022 (B-A)	RESULTAT CAPELLIA 2021 REPORTE EN 2022	RESULTAT CUMULE FIN 2022	RESTES A REALISER		BESOIN DE FINANCEMENT POUR LA SECTION D'INVESTISSEMENT
						DEPENSES INSCRITES ET REPORTEES	RECETTES INSCRITES ET REPORTEES	
INVESTISSEMENT	58 091,50 € OK	157 792,71 € OK	99 701,21 €	-81 387,13 € (D001)	18 314,08 € R001	0,00 €	0,00 €	-18 314,08 €
FONCTIONNEMENT	705 646,43 € OK	SUBVENTION : 124 444,90 € 626 888,00 € OK	45 686,47 €	31 722,82 € (R002)	77 409,29 €	BUDGET ANNEXE SUPPRIME : PAS DE REPORT		absence de Besoin de Financement
TOTAL GENERAL	763 737,93 €	909 125,61 €	145 387,68 €	-49 664,31 €	95 723,37 €			

Total :
751 332,90 €
OK

B - AFFECTATION DU RESULTAT CUMULE FIN 2022 (sur le budget principal Ville l'année suivante)

SECTION	RESULTAT CUMULE FIN 2022 (C)	BESOIN DE FINANCEMENT A COUVRIR	PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT <i>(CONSEIL MUNICIPAL 2023)</i>
INVESTISSEMENT	18 314,08 €	-18 314,08 €	→ <i>titre de recettes</i> 18 314,08 € pas d'exécution : uniquement budgétaire (R001)
FONCTIONNEMENT	77 409,29 €		report à nouveau → 77 409,29 € au R002 en 2023 VILLE suite à clôture du budget annexe Capellia
TOTAL GENERAL	95 723,37 €		95 723,37 €